



Deloger mon frere de la maison familiale

Par **DJAYE013**, le **01/09/2009** à **13:27**

Bonjour,rnrnMes parents se sont séparés et vivent chacun chez leur nouveau conjoint donc moi, je me retrouve à vivre dans la maison familiale avec mon conjoint.rnrnMon frère a rencontré des difficultés pour se loger et est donc evenu habiter à la maison, mais il est invivable, est très violent et a un grand manque d'hygiène.rnrnComment puis-je faire pour le mettre dehors ?

Par **gloran**, le **01/09/2009** à **14:26**

La maison appartient à qui ? à vos parents ?rnrnDonc vous n'avez aucun droit.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2009** à **14:42**

Bonjour,rnrnDéjà, pour une meilleure compréhension, l'écriture en majuscule n'est pas bien vue sur les forum, elle est réservée aux gens qui hurlent, crient, vocifèrent et tempêtent ce qui, je pense, n'est pas votre cas.rnrnPar ailleurs, un "merci d'avance" aurait été le bienvenu. M'enfin, un oubli arrive à tout le monde.rnrnComme le dit gloran, si la maison appartient à vos parents, votre frère a autant le droit que vous à y vivre, si c'est votre maison, c'est aussi la sienne. A moins, bien entendu, que vos parents vous en ai fait don à vous personnellement. Est-ce le cas ?rnrnVos parents sont mariés et sont en instance de divorce ? Vous-même, vous êtes aussi marié ?rnrnA vous lire.

Par **DJAYE013**, le **01/09/2009** à **21:40**

LA MAISON APPARTIENT A MA MERE MAIS SI ELLE EST PARTI C'EST PARCE QU'ELLE NE LE SUPPORTAI PLUS NON PLUS.

Par **gloran**, le **01/09/2009** à **23:02**

Dans ce cas, c'est à votre mère de s'occuper de ça, pas à vous. Vous ne disposez d'aucun droit particulier vous autorisant à "virer" votre frère, vous êtes tout comme lui à la merci du propriétaire en tant qu'occupant sans droit ni titre.

Par **DJAYE013**, le **02/09/2009** à **13:36**

Veuillez m'excuser pour les majuscules. Mes parents n'étaient pas mariés donc ils se sont juste séparés mais ils ont la maison en bien commun. Moi non plus je ne suis pas mariée avec mon conjoint. Dans ce cas qu'est ce que ma mère peut faire?rnrnMerci d'avance.

Par **gloran**, le **02/09/2009** à **20:23**

Quelques éléments d'information

:rnrnhttp://www.jurislogement.org/attachments/032_Occupants_sans_droit_ni_titre.pdfrnrnrnCherchez sur google avec comme mots clés "occupant sans droit ni titre" (pas de pluriel à droit ni à titre).rnrnrnVotre frère dispose-t-il d'éléments ayant pu lui laisser penser qu'ils pouvait occuper la demeure (en d'autres termes, est-il en mesure de prouver que votre mère l'a "invité" ?). Ce cas lui permettrait d'échapper aux poursuites pénales, probablement pas à une expulsion.rnrnrnCordialement.

Par **DJAYE013**, le **02/09/2009** à **23:20**

Je vous remercie pour ces informations.